

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15163**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Décorateur-conseil d'intérieur

Nouvel intitulé : Décorateur-conseil d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association lyonnaise pour la formation (ALPF) IDRAC - (Ecole supérieure d'architecture intérieure) ESAIL	Directeur de l'ESAIL

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La principale mission du Décorateur-Conseil d'intérieur est de définir une ambiance décorative dans un espace, sans avoir à effectuer des modifications importantes sur le bâtiment. Il crée un style spatial en associant harmonieusement matériaux, revêtements, tissus, couleurs, éclairage, mobiliers. Il intervient sur tous les types de programmes, qu'ils soient publics ou privés. On peut distinguer deux grands types d'intervention : l'approche décorative qui définit un espace « permanent » et l'approche décorative qui définit un dispositif spatial « éphémère ».

Dans le cas de l'approche décorative à caractère permanent, le décorateur-conseil concentre son intervention sur des éléments tels que les revêtements de surfaces (sols, murs, plafonds), les textiles (stores, rideaux, voilages,...), l'éclairage, le mobilier, les dispositifs de rangement, les ustensiles de vie...Il définit un cadre de vie au service d'un art de vivre. Ce mode d'intervention est du type « relooking », procédé qui produit une réelle transformation de l'ambiance spatiale sans impliquer nécessairement des travaux longs et coûteux.

Dans le cas de l'approche décorative à caractère éphémère, il conçoit une installation qui prend place dans un espace pour une durée limitée. Elle a le plus souvent pour but la mise en valeur d'une société, d'une institution, d'un événement culturel ou festif, d'une marque ou d'un produit.

Dans les deux cas, cette définition décorative de l'espace s'effectue par la conception d'un « mini-projet » en tenant compte des attentes du client, de l'espace disponible et d'un certain nombre de données techniques.

Le faisceau des métiers est assez large. Le métier s'exerce principalement dans des structures de type agences (architectes, architectes d'intérieur, bureaux d'études, scénographie événementielle). Il peut également s'exercer dans des show-rooms et magasins relatifs à l'univers de la décoration, où le point de départ de la transformation spatiale peut être un nouvel agencement dans des espaces tels que salle-de-bain, cuisine, chambre, salon...avec la possibilité de reprendre la conception décorative de l'ensemble de l'espace.

Les capacités attendues :

A : Conception-vente argumentation d'un projet de décoration

C1.1 : définir avec le client ses besoins

C1.2 : utiliser dans une conception, des références culturelles sur les différents styles en décoration et mobilier, et avoir une maîtrise (écrit/oral) de l'anglais

C1.3 : élaborer un projet de décoration intérieure intégrant le programme, et définissant l'ensemble de l'aménagement intérieur

C1.4 : Prendre en compte les réglementations concernées par le projet

C1.5 : argumenter les choix, gérer la relation commerciale à un client

B : Représentation du Projet de décoration

C2.1 : dessiner sous forme de croquis des idées de projet d'aménagement intérieur

C2.2 : représenter des espaces intérieurs imaginés, selon les codes normés de la profession (à la main et en utilisant des logiciels de CAO-DAO spécifiques)

C2.3 : représenter en 3D les espaces intérieurs imaginés (perspectives d'ambiance)

C2.4 : représenter artistiquement des espaces intérieurs et des objets liés à l'univers de la décoration en vue de convaincre le client

C : Définition technique des travaux d'aménagement intérieur, suivi et livraison

C3.1 : constituer le dossier technique permettant de lancer les travaux d'aménagement intérieur (choix des matériaux, mode de mise en œuvre)

C3.2 : utiliser selon les cas certaines normes de construction du bâtiment

C3.3 : répertorier des artisans par corps d'état et consulter des fournisseurs pour des devis spécifiques

C3.4 : élaborer un planning des interventions des entreprises

C3.5 : effectuer un suivi de travaux

(NB) Module de création de société

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Les secteurs d'activité sont multiples, ce qui implique une pluralité d'exercices professionnels.

- * Magasins d'agencement : agencement de cuisines, salles de bains, rangements
- * Magasins de matériaux décoratifs : mosaïques, faïences, carrelages,...
- * Magasin de mobilier Design avec bureau d'études intégré
- * Bureau de création et d'études intégrés dans des grandes enseignes
- * Entreprises d'agencement avec bureau d'études intégré
- * Entreprises de construction de bâtiments (finalisation des prestations de décoration, appartement témoin)
- * Agence de maîtrise d'œuvre : architecte, architecte d'intérieur, décorateur d'intérieur, agence d'événementiel, bureau d'études bâtiment
- * Artiste / artisan : fresques murales décoratives, designer mobilier...

La taille de ces structures professionnelles est très variable.

Les dénominations de postes peuvent être les suivantes : décorateur d'intérieur, architecte d'intérieur, agenceur d'espace, coordonateur d'identité visuelle, décorateur-conseil, scénographe événementiel, créateur d'ambiances, consultant en aménagement intérieur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

B1301 : Décoration d'espaces de vente

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur :

A : Conception-vente argumentation d'un projet de décoration

- * analyse des besoins du client et de son programme
- * recherche de style en adéquation avec le client
- * définition d'un aménagement intérieur intégrant le mobilier
- * présentation, argumentation en vue de convaincre et décider le client

B : Représentation du Projet de décoration

- * représentation graphique du Projet imaginé selon les différentes phases de définition pour aider le client à visualiser

C : Définition technique des travaux d'aménagement intérieur, suivi et livraison

- * constitution du dossier définissant avec précision les travaux à réaliser : choix des matériaux, choix des mises en œuvre, choix du mobilier et des équipements
- * consultation des entreprises, obtention des devis, désignation des entreprises
- * Suivi et livraison du projet à réaliser

(NB) Module de création de société

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : professionnel décorateur d'intérieur 7 membres : - Le directeur de l'école ou son représentant - 6 professionnels extérieurs à l'école (décorateur d'intérieur, scénographes dans l'événementiel)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président : professionnel décorateur d'intérieur 5 membres - Le directeur de l'école ou son représentant - 4 professionnels extérieurs à l'école (décorateur d'intérieur, scénographes dans l'événementiel) (parité employeur/salarié)
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Décorateur-conseil d'intérieur" avec effet au 21 juillet 2012 jusqu'au 22 août 2017

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Décorateur-conseil d'intérieur avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Décorateur d'intérieur.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 à 22 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.esai-lyon.com>

<http://www.esai-lyon.com/>

Lieu(x) de certification :

Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure de Lyon (ESAIL) / ALPF-IDRAC 45-47 rue Sergent Berthet
CP 607
69258 Lyon Cedex 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ECOLE SUPERIEURE D' ARCHITECTURE INTERIEURE DE LYON (ESAIL) 47 rue Sergent Michel Berthet
CP 607
69258 Lyon Cedex 09

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Certificat d'Etudes de Décorateur d'intérieur.

Certification précédente : Décorateur-conseil d'intérieur

Certification suivante : Décorateur-conseil d'intérieur